

AFFAIRE N°11 - Construction du groupe scolaire de Chemin Lory les Hauts - 10 classes primaires + 4 maternelles. - approbation du projet - autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 1974 vous avez adopté à l'unanimité le principe de réalisation d'une école à Sainte-Clotilde Chemin Lory les Hauts.

Les dossiers techniques étant actuellement terminés, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part de les approuver ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé
Saint-Denis, le 17 février 1976

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé : A. HURAND

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur de la

Coordination, de l'Aménagement

du Territoire et des Equipements

M. ROCHETEAU